

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 7 octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20251007-DELIB2025-34EMP-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Nombre de Conseillers		Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.
En exercice	12	
Présents	11	Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2025
Votants	12	Date de l'affichage de la convocation : 1 octobre 2025
Abstention	0	
Délibération N°2025-34		PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,
		ABSENT EXCUSE : Sébastien CLAVIER a donné pouvoir à Nathalie HOUSSIER

Secrétaire de séance : Jacques PERARD

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délibération d'autorisation d'emprunt

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 200 000.00 € (deux cent mille euros) auprès du Crédit Agricole de SAINT JEAN DE BRAYE pour le financement de l'achat l'ensemble des murs de boulangerie, pâtisserie, habitation et dépendances sise à QUINCY 8 route de Reuilly.

Le Conseil municipal de la commune de QUINCY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire de QUINCY est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole un Contrat de Prêt pour un montant total de 200 000.00 € (deux cent mille euros) dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt : Crédit Agricole
Montant : 200 000.00 euros
Durée d'amortissement : 20 ans (80 trimestres)
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt : 3.49%
Echéance constante : 3 483.65€
Coût total des intérêts : 78 691.74€

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 7 octobre 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jacques PERARD

Publication sur le site internet de la commune le 07 octobre 2025

Acte transmis en préfecture le : 9 octobre 2025